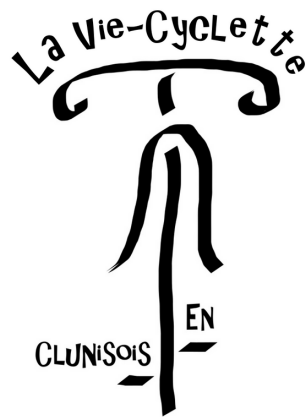


La Vie Cyclette en Clunisois



**Atelier
d'Auto-réparation**

Quelles conditions à l'utilisation de l'atelier ?

Etre adhérent à La Vie-Cyclette en Clunisois.

L'adhésion se renouvelle à chaque Assemblée Générale.

Le montant de l'adhésion s'élève actuellement à 10 euros par personne et 20 euros par famille.

Pour les adhésions familiales, tout mineur de moins de 13 ans doit être accompagné d'un adulte.

Bien consulter les horaires d'ouverture avant ton passage ou le jour du passage de l'atelier mobile.

Ce que tu trouveras à l'atelier :

- Des outils à ta disposition pour l'entretien et la réparation de ton vélo, ordonnés dans des mallettes individuelles.
- Du matériel d'entretien : huile, graisse, dégrippant... à utiliser avec modération.
- Des pièces détachées d'occasion à prix libre.
- Des pièces détachées neuves. Un petit stock est disponible pour les pièces les plus fréquemment nécessaires et sont revendus au prix d'achat. Aucune garantie de stock ne saurait être exigée.
- Des conseils et l'accompagnement du ou des adhérents présents sur place.
- Un espace pour déposer ton vélo hors service (ou pas) et en faire don à l'association qui saura quoi en faire.

Ce que tu ne trouveras pas à l'atelier :

-Quelqu'un pour faire à ta place.

Nous essayons de faire en sorte qu'au moins un adhérent averti en mécanique du cycle soit présent lors des permanences. Cette personne est là pour t'accompagner dans la réparation et l'entretien de ton vélo. Ce n'est pas un professionnel et aucune exigence ne pourra lui être demandé en ce sens.

L'association soutient le développement de la vélonomie (l'autonomie dans la mécanique du cycle). Elle n'a pas obligation de résultats. Ni elle ni ses adhérents ne seront tenus responsables de la réparation et de l'état du vélo en sortie d'atelier.

-Quelqu'un pour ranger à ta place.

Chacun est responsable des outils qu'il utilise. Ceux-ci devront être rangés dans leur mallette après chaque séance de réparation ; et les manquements indiqués à l'adhérent de permanence (que ce soit pour du matériel ou pour un flacon d'huile fini, etc...).

-De la place pour stocker ton ou tes vélos !

En fonction de la nécessité, l'adhérent de permanence sera seul juge de ce qui peut rester sur place jusqu'à la prochaine ouverture de l'atelier. Tout vélo entreposé plus d'un mois à l'atelier deviendra la propriété de La Vie-Cyclette.

Ce que tu peux amener pour plus de facilité :

- une pair de gants
- un chiffon
- des pièces de rechange
- un tablier ou des affaires qui ne craignent rien
- ta patience et ta bonne humeur !

Ce que tu peux faire à l'atelier pour plus de facilité :

- utiliser les outils pour ce qu'ils sont prévus.
- Ne pas hésiter à demander de l'aide quand tu ne sais pas.
- rester un peu en fin de session pour un nettoyage du plan de travail et du sol.

La Vie-Cyclette est une association loi 1901 à but non lucrative. Elle soutient l'usage du vélo au quotidien et promeut toute initiative en ce sens créatrice de lien social.

L'atelier en est un bel exemple, espace d'échange et de coopération.

Ses adhérents, tous bénévoles, évoluent dans un esprit d'entraide et de partage de compétences et transfert de connaissances.

L'atelier, et le local de façon générale, est un espace ouvert à tous, sans aucune distinctions. Chacun doit veiller au respect des autres, et s'engage à lutter contre toutes formes de discriminations. Chaque adhérent adopte un comportement compatible avec le respect d'autrui et la dignité de chacun. Les bénévoles essaient d'être attentifs aux besoins de chacun, afin que tous se sentent accueilli et en confiance dans cet espace.

Considères-toi le bienvenu et si t'as envie d'en faire plus, n'hésites pas à contacter un membre du collège.